

Élection des membres de la chambre d'agriculture 2025

AVIS DE DÉPÔT DES LISTES ÉLECTORALES PROVISOIRES DES ÉLECTEURS VOTANT INDIVIDUELLEMENT

Les listes électorales provisoires pour les élections à la Chambre d'agriculture de l'Yonne sont mises à la disposition du public jusqu'au **15 octobre 2024 inclus**.

Toute personne ne figurant pas sur les listes électorales provisoires peut demander son inscription à la commission départementale des listes électorales (CELE).

De même, tout électeur inscrit dans le département peut demander l'inscription d'une personne n'apparaissant pas sur ces listes ou la radiation d'une personne qu'il estime indûment inscrite.

Ces réclamations doivent être transmises :
par lettre recommandée avec demande d'avis de réception,
avant le **15 octobre 2024** à :

Monsieur le président
de la Commission d'établissement des listes électorales
Préfecture de l'Yonne
Bureau des réglementations et des élections,
place de la préfecture
89 000 AUXERRE

Pour toutes informations :

- par mail : yonne@elections.chambagri.fr

- par téléphone : 03.86.94.22.22